

HONORAIRES DE PRESTATIONS

VENTES

Appartements – Villas – Terrains :

9 % TTC du prix de vente jusqu'à concurrence de 80.000 €

5 % TTC du prix de vente au-delà de 80.000 €

Mandat de recherche : 5 % H.T

Les honoraires seront à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le cas

LOCATIONS

*Honoraires de Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €uros
TTC au m² de la surface habitable du logement loué : Part bailleur et part
locataire*

État des lieux 3 €uros TTC du m² : Part bailleur et part Locataire

GESTION LOCATIVE en partenariat avec RG GESTION Immobilier
pour le mandataire

*Honoraires gestion simple: 6% HT du montant des loyers encaissés
soit 7,2% TTC*

*Garantie des loyers impayés: 2,50% du montant des loyers
encaissés*

*Frais de représentation aux assemblées générales des
copropriétaires : 150€ TTC*

LOCATIONS DE LOCAUX PROFESSIONNELS

*Honoraires à partager entre le Bailleur et le Locataire 10 % HT
de la première période triennale*

CESSION DE PAS DE PORTE DE LOCAUX PROFESSIONNELS

7 % HT du montant de la cession + 10 % HT du loyer triennal

VENTE DE MURS DE LOCAUX PROFESSIONNELS

10 % TTC du prix de vente jusqu'à concurrence de 53.400 €

8 % TTC du prix de vente jusqu'à concurrence de 76.200 €

6 % TTC du prix de vente au-delà de 76.200 €